



Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en Préfecture

Le 13 MAI 2025
Pour le Maire de Choisy-le-Roi
et par délégation,
Denis BARADOTTE
13 MAI 2025
Directeur Général des Services

N° 25-192

**DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES
L 2122.22 ET L 2122.23 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Service : Direction générale
Mission transition écologique
RD/

Objet : Convention de mise à disposition de matériel par le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) à la ville de Choisy-le-Roi.

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu la délibération n° 21.020 en date du 10 février 2021 lui déléguant des attributions prévues aux articles L 2122.22 et L 2122.23 sus-visés,

Vu la convention de mise à disposition de matériel du CDOS 94 (Comité Départemental Olympique et Sportif).

Considérant que la ville de Choisy-le-Roi, dans le cadre de son évènement Festival des saveurs et du mieux manger, organise une animation qui nécessite le prêt de Vélo smoothie et de blender.

Considérant que le coût de cette location est de 150 euros,

D É C I D E

Article 1 : Approuve la mise à disposition de matériel dans le cadre de l'évènement Festival des saveurs local et du mieux manger, entre la commune et LE CDOS et la convention qui en fixe les conditions.

Article 2 : La dépense d'un montant de 150 € sera imputée au budget de l'exercice 2025.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, le comptable assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance et publiée sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication.

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 12 Mai 2025.....

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250513-25-192-AU
Date de télétransmission: 13/05/2025
Date de réception préfecture: 13/05/2025
DENIS PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi